



N° 67/2021/CTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 23/12/2021
Date d'affichage 23/12/2021
Date de séance 29/12/2021

L'an deux mille-vingt-un, le 29 du mois de Décembre à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION
						POUR	CONTRE	
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X					
Présents	25	GARBUTT Hugo, 1 ^{er} Adjoint		X				
Procuration	6	VIVISH Titaua, 2 ^{ème} Adjoint	X					
Absents	2	LENOIR Patricia, 3 ^{ème} Adjoint			Vivish Titaua			
Votants	31	TERAITETIA Annabella, 4 ^{ème} Adjoint	X					
Pour	31	ZINGUERLET Jean-Marc, 5 ^{ème} Adjoint	X					
Contre	0	DUFOUR Robert, 6 ^{ème} Adjoint	X					
Abstention	0	FANAURA Saindy, 7 ^{ème} Adjoint	X					
Délibération N°67/2021/CTE Accordant des aides financières et sociales au titre du secours exceptionnel. <i>Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux</i>		PERRY Tarona, 8 ^{ème} Adjoint	X					
		METUA Pierrot, 9 ^{ème} Adjoint			Zinguerlet Jean-Marc			
		OMAR Béatrice, Conseillère Municipale	X					
		HAAN Tepora, Conseillère Municipale			Winchester Sandra			
		WINCHESTER Sandra, Conseillère Municipale	X					
		LUCAS Bruno, Conseiller Municipal	X					
		CASTANET Rosa, Conseillère Municipale	X					
		SIE Mario, Conseiller Municipal	X					
		DOMINGO Mapuna, Conseillère Municipale	X					
		PAPAUURA Gervais, Conseiller Municipal	X					
		AMARU Vanina, Conseillère Municipale	X					
		ROIRO Jimmy, Conseiller Municipal			Teraiteia Annabella			
		PATER Marcel, Conseiller Municipal			Perry Tarona			
		HAMBLIN Ueva, Maire-Délégué de Tautira	X					
		MARERE Séverine, Conseillère Municipale	X					
		LUCAS Béatrice, Conseillère Municipale	X					
		CHUNG SAO Willy, Maire-Délégué d'Afaahiti			Hiriga Sandy			
		TEURU Séverine, Conseillère Municipale		X				
		TEKURIO Moroni, Maire-Délégué de Faaone	X					
		TETUAITEROI Pauline, Conseillère Municipale	X					
		RICHMOND Stanly, Conseiller Municipal	X					
		GANIVET Antoine, Conseiller Municipal	X					
		MAAMAATUAIAHUTAPU Keitapu, Conseiller Municipal	X					
		ATANI Hérold, Maire-Délégué de Pueu	X					
		TAAREA Vehiarii, Conseiller Municipal	X					

Formant la majorité des membres en exercice

**SUBDIVISION DES ILES DU VENT
ILE DE TAHITI**



**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE**

**NOTE DE PRESENTATION
N°67du 29/12/2021 CTE**

OBJET : Accordant des aides financières et sociales au titre du secours exceptionnel

Des aides financières et sociales peuvent être attribuées à titre gracieux et exceptionnel, aux personnes ne disposant que de ressources modestes mais insuffisantes et qui ont en font la demande, auprès du service social de la commune.

Les demandes éligibles ont été examinées par les élus-membres de la commission qui traite les questions relatives au volet social. Ces derniers proposent, après avoir donné leurs avis favorables, de les faire approuver par le Conseil-municipal.

Les demandes sont inscrites au tableau récapitulatif demandes de secours exceptionnel.

Tel est l'objet de la présente délibération.

PJ :

- 2 Tableaux récapitulatifs des demandes d'aide aux frais de branchement électrique (pose de compteurs),



Commune de TAIARAPU-EST

DELIBERATION N°67/2021/CTE du 29/12/2021

Accordant des aides financières et sociales au titre du secours exceptionnel

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU EST

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du Maire de la Commune.

- Vu la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie Française ;
- Vu le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie Française ;
- Vu la circulaire n° 26/BAC du 3 Mai 1976 relative à l'application de l'arrêté n° 5.301/BAC/FT du 24 décembre 1974 portant transfert de services et charges aux communes du Territoire ;
- Vu la loi n° 77/1460 du 29 décembre 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Polynésie Française ;
- Vu le décret n° 80/918 du 13 novembre 1980 portant notamment application de la loi n° 77/1460 du 29 décembre 1977 sus - visée ;
- Vu la loi n° 96/609 du 5 juillet 1996 portant dispositions diverses relatives à l'Outre - Mer ;
- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ayant été modifié par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu la loi organique n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics rendue applicable le 1^{er} mars 2008 ;
- Vu la délibération n° 22/95/CTE du 1^{er} juin 1995 portant création d'un service des affaires sociales auprès du Maire et des Maires Délégués ;
- Vu la délibération n°02/2020/CTE du 16/07/2020, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de la commune de Taiarapu-Est ;
- Vu la délibération n°04/2020/CTE du 16/07/2020, approuvant la mise en place des commissions communales et de leurs membres ;
- Vu la délibération n° 61/2014/CTE du 1^{er} Août 2014 déterminant les critères et modalités d'attribution des secours et aides sociales aux administrés de la Commune ;
- Vu la délibération n°70/2018/CTE du 06 Août 2018 apportant modification aux articles 1, 2, 3, et 4 de la Délibération n° 61/2014 du 1^{er} Août 2014 ;
- Vu les demandes d'aides aux frais de branchement électrique ;
- Vu l'avis de la Commission des Affaires Sociales réunie le 25 novembre 2021 ;
- Vu l'avis de la Commission des Affaires Sociales réunie le 24 décembre 2021
- Ouï l'exposé du Maire ;

Après avoir délibéré en sa séance du 29/12/2021

ADOpte

- Article 1 :** Est approuvée de la part de la commune, les aides financières et sociales au titre du secours exceptionnel dans les conditions stipulées en annexe à la présente.
- Article 2 :** Le Maire est autorisé à faire mandater les dépenses correspondantes, sous réserve de la conformité des justificatifs requis.
- Article 3 :** Les dépenses sont imputables au compte 6713 « Secours et dots », de la section de fonctionnement du budget principal de la commune.

Article 4 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de Télé-recours citoyens accessibles depuis le site www.telerecours.fr.

Article 5 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au chef de la subdivision administrative des Îles du Vent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme au registre des délibérations.


Le Maire,

Anthony JAMET

Le Maire de la commune de Taiarapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le
..... 30 DEC. 2021



BUREAU SOCIAL

Commission du 25 novembre 2021 à 14h au bureau du maire

Tableau récapitulatif de 3 demandes de secours exceptionnel pour branchement compteur

Les critères délibérés
N°70/2018/CTE

N° DOS	NOM PRENOM	ADRESSE	Revenus NET du FOYER	Aide perçue par la CTE	Type de logement	sécurité sociale	Nbr de pers. à charge-le demandeur	Charges Mensuelles	MEJ	Devis compteur	Avis de la commission	Aide octroyée
DOS-14 2021	GAILLED RAT Erika, Déborah Léa	PUEU	74 000 XPF	0	OPH F5	RGS	4	10 000 XPF	533 XPF	75 955 XPF	FAVORABLE	60 000 XPF
DOS-15 2021	KIMITETE épouse TEUIRA Heino,ono, Aurore	FAAONE	89 000 XPF	0	OPH F4	RGS	5	22 240 XPF	445 XPF	75 955 XPF	FAVORABLE	60 000 XPF
DOS-16 2021	TEOTAH I Ella	PUEU	99 000 XPF	0	OPH F3	RSPP	2	30 000 XPF	1 150 XPF	75 955 XPF	FAVORABLE	60 000 XPF
TOTAL AIDE OCTROYÉE									180 000 XPF			

BUREAU SOCIAL

Commission du 24 décembre 2021 à 09h au bureau du maire

Tableau récapitulatif de 4 demandes de secours exceptionnel pour branchement compteur

Les critères délibérés N°70/2018/CTE			Résident de la commune de TAIARAPU EST	Revenu inf. à 2X le SMIG NET (268 502)	Cumul d'aide communal							
N° DOS	NOM PRENOM	ADRESSE	Revenus NET du FOYER	Aide perçue par la CTE	Type de logement	sécurité sociale	Nbr de pers. à charge+le demandeur	Charges Mensuelles	MEJ	Devis compteur	Avis de la commission	Aide octroyée
DOS-17 2021	HIORI éps TITI Stéphanie	FAAONE	97 000 XPF	0	F5 OPH	RSPF	6	900 XPF	534 XPF	398 762 XPF	demande mise en instance	
DOS-18 2021	ASEN éps LECOMTE Sidonie	TAUTIRA	76 800 XPF	0	Maison en bois	RGS	2	500 XPF	1 272 XPF	75 955 XPF	Favorable	60 000 XPF
DOS-19 2021	ASEN éps FONTAINE Anselme	TAUTIRA	264 459 XPF	0	Maison en bois	RGS	2	160 597 XPF	1 731 XPF	91 154 XPF	Favorable	40 000 XPF
DOS-20 2021	PECKETT Viriamu	TAUTIRA	252 000 XPF	0	Maison en bois	RGS	6	85 816 XPF	923 XPF	108 443 XPF	Favorable	60 000 XPF
TOTAL AIDE OCTROYÉE									160 000 XPF			